

Démarches participatives

Les enjeux liés à la question.

Une fois élus, **nos représentants ne consultent pas leurs électeurs** sur des situations qui surviennent en aval de la campagne. Les élus **ne sont pas représentatifs de la population** ; 0,8% de maire ouvriers et 10% de femme dans les communes de plus de 2000 habitants.

La démocratie participative, et non « consultative », **vise à un vrai partage du pouvoir entre élus et concitoyen**. Et ce pour toutes les étapes du processus de décision ; proposer, débattre, veiller à la bonne exécution et évaluer la pertinence. Cela implique un contrôle de l'action des élus et l'on peut recourir au référendum et au tirage au sort. Les difficultés à prendre conscience de sa capacité à agir, décider, offrir son temps pour le collectif, accepter le conflit, débattre, sont autant de frein à cet engagement dans une société qui ne la favorise pas.

Ce qui est nécessaire à sa mise en place.

Les citoyens peuvent inciter les candidats et élus à mettre en place des instances participatives. Elles peuvent être **autogérées** (Grigny, 69) ou **institutionnalisées** par les élus (ordre du jour, menée de séance, compte rendu).

Les transformations durant le mandat.

Les instances participatives sont le socle pour plus de démocratie. Une loi pourrait les imposer aux communes de plus de 4000 habitants et leur donner les moyens de fonctionner (ex : congé citoyen).

Permettre la conscientisation de la politique locale à chacun c'est aller vers plus d'émancipation en imposant la révision de la constitution par les citoyens eux-mêmes. A eux ensuite de l'écrire...

Les actions à mener par les citoyens.

Rappeler aux candidats et élus que **les citoyens peuvent être acteurs d'une réelle vie démocratique** et leur montrer que c'est possible en rencontrant les villes en Demopart (Aubagne, Grigny, Bagneux, Morsang sur Orge).

Il existe aussi des **groupes de finances locales** qui, par tirage au sort, permettent à une vingtaine de citoyens de participer pendant un an à l'analyse financière des projets de la ville (après une formation).

Constituer un **collectif de citoyens** pour peser sur les campagnes et la politique locale pour plus de démocratie. (<http://inversonslacampagne.wordpress>)

Les précurseurs.

- Budget participatif 100% citoyen et instances décisionnelles à **Grigny, 69**.
- Participation des jeunes à la vie municipale à **Bagneux**.
- PLU 100% citoyen à **Morsang sur Orge**.

Référendum local et d'initiative citoyenne.

Les enjeux liés à la question.

Pour éviter les dérives autoritaires et accroître la participation populaire, le référendum local, prévu par la loi en 2003, est un outil.

Il existe aussi le **droit de pétition** qui prévoit qu'1/5 des électeurs peut demander l'organisation d'une consultation aux élus, qui, eux, ne sont pas tenus d'en tenir compte...

Ce qui est nécessaire à sa mise en place.

Candidats et élus peuvent **prendre au sérieux la démocratie participative** et s'engager à **associer étroitement les habitants aux décisions importantes**, à **organiser régulièrement des référendums locaux** sur des questions qui se poseraient pendant leur mandat.

Les transformations durant le mandat.

Si la loi réserve l'initiative du référendum au maire, les élus peuvent le faire si les citoyens exerçaient leur **droit à la pétition**. La loi prévoit aussi que les **référendums locaux** ne puissent compromettre l'exercice des libertés individuelles ou publiques, évitant ainsi l'instrumentalisation.

Les actions à mener par les citoyens.

En organisant localement et de façon autonome, des **votations citoyennes** sur des sujets d'intérêts municipales.

Les précurseurs.

- Un projet concernant le transfert d'une école à été abandonné en Avril 2004 à **St Rémy de Provence** suite à un référendum d'initiative populaire.
- A **Mouans-Sartoux**, un collectif d'habitant a organisé en Novembre 2011 un référendum citoyen sur l'intégration de la commune à la communauté d'agglomération. Si 46% des habitants ont voté contre le projet du Préfet à 95%, celui-ci a tout de même été adopté par les élus départementaux...

Le budget participatif.

Les enjeux liés à la question.

La démarche du projet participatif doit permettre au citoyen de proposer des projets, de choisir les priorités à l'intérieur d'un budget et de suivre leurs réalisations.

Pour l'instant il n'existe pas de consultation systématique des citoyens, hormis celle de documents en Mairie ou de celle passive lors du conseil municipal.

Ce qui est nécessaire à sa mise en place.

Il est donc incontournable de se doter des conditions indispensables à la création d'instances indépendantes du conseil municipal. C'est pourquoi, le tirage au sort paraît le plus adapté pour proposer des profils variés de citoyens amenés à se prononcer sur les décisions relatives au budget.

Les transformations durant le mandat.

Le budget participatif est la traduction financière des choix des habitants de la commune. Il permet à la population de contrôler et d'agir sur les budgets d'investissement et de fonctionnement.

Nous sommes en droit de nous interroger sur l'absence de culture démocratique concernant la consultation sur des projets comme la salle des fêtes et le nouveau Café de la plage.

Les actions à mener par les citoyens.

Il faudra assurer une grande publicité autour des débats préalable et concernant les décisions finales. Les citoyens doivent disposer d'un panel d'outils déployés ; conseil de quartier, conseil de jeunes, associatifs, groupe de travail sur la base de questionnaires...

Les précurseurs.

Il suffit de consulter le site internet de la ville de Grigny (69) pour se rendre compte, qu'au bout de huit ans la situation est pérenne, qu'elle implique 10% de la population, 500 habitants sur des mandats courts et renouvelables. Un groupe de travail a fait émerger 56 propositions, analysées par les élus et « mises aux voix » lors de soirée réunissant jusqu'à 150 personnes.

Les services publics locaux

Les enjeux liés à la question.

De nombreux enjeux rapport (Cour des comptes ccomptes.fr) démontrent que outils du partenariat public-privé, DSP ou CP sont ruineux pour les budgets locaux.

Ce qui est nécessaire à sa mise en place.

Les impôts doivent être redirigés pour payer les meilleurs services publics au meilleur coût. Les élus locaux peuvent s'engager à refuser tout engagement nouveau, et stopper la privatisation. Le privé étant à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, les élus n'ont alors aucun pouvoir. (ex de l'eau et de l'entretien)

Les transformations durant le mandat.

IL faut donc privilégier la maîtrise d'ouvrage publique grâce à la régie publique dans tous les domaines : eau, cantines scolaire, réseau des transports, éclairage, parking,

Les actions à mener par les citoyens.

Ces régies publiques disposent d'un fort potentiel démocratique. Elles peuvent être dirigées par un conseil d'administration ou un conseil d'exploitation qui réuni élus, usagers, associations locales de défense de l'environnement qui travaillent à la mise en œuvre d'un projet politiques du bien commun.

Les précurseurs.

Le comité local Evry Centre Essonne a obtenu que l'eau passe en régie publique à l'occasion de la fin de contrat en 2012. Communiqués de presse, pétitions citoyennes, soutiens d'élus ont eu raison du contrat de délégation avec une filiale de GDF-Suez.

Un observatoire des engagements

Les enjeux liés à la question.

Il s'agit d'une **instance de participation citoyenne**. Il s'agit de contrôler la réalisation des promesses de campagnes et la validité des moyens de leur mise en place.

Il s'agit de solliciter les élus par des **auditions publiques**, de vérifier les explications des données, de faire la **publicité des bilans réguliers** présentés aux habitants.

Ce qui est nécessaire à sa mise en place.

Il doit être constitué :

- De membres désignés par la mairie
- De membres élus par les comités de quartier
- De membres d'association de la ville
- De membres tirés au sort

IL s'agit également de fournir le matériel **physique** (salle, budget, accès aux dossiers) et **intellectuel** (formation des participants)

Les transformations durant le mandat.

Il s'agit de passer à une **démarche de co-décision** : habitants, élus, agents territoriaux.

Mise en place de **forums** dédiés aux thématiques de la vie de la cité, de conseils de jeunes, conseil de quartier, conseil des entreprises... .

Mise en place de **rencontres médiatisées**.

Les précurseurs.

Bagneux – observatoire des engagements indépendant – 18 membres provenant de toutes les instances de la ville + citoyens volontaires. 5 réunions plénières chaque année.

Aubervilliers – auditions par video sous le regard des citoyens.